





**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social et Secteur des opérations régionales			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES (09090) DATE D'APPROBATION : 24 SEPTEMBRE 2010			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	renovées conformément aux codes applicables restera une exigence pour que les Premières nations soient admissibles à un financement d'AINC par la suite.		exhaustive du SOR en septembre 2011.
5. Le sous-ministre adjoint, SPPEDES, devrait assurer l'élaboration et la diffusion de lignes directrices nationales détaillées pour gérer la composante logement du Programme d'immobilisations et d'entretien.	<p>- La composante logement du PIE comprend le financement de petits projets d'immobilisation pour les Premières nations auxquels s'appliquent la politique sur le logement de 1996 et les subventions directes au logement fondées sur des propositions pour les Premières nations qui n'ont pas adopté la politique de 1996. Un document énonçant des lignes directrices pratiques sur les questions clés concernant la politique sur le logement et la mise en œuvre de cette politique sera élaboré et diffusé.</p> <p>- En plus du PIE, les garanties d'emprunt ministérielles (GEM) constituent une composante essentielle pour faciliter la construction de logements sociaux dans les réserves (subvention de logement social de la SCHL en vertu de l'article 95 de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>). Compte tenu de l'importance des GEM et de la nécessité d'en uniformiser la mise en œuvre, la priorité est accordée à la révision et à la clarification de la politique sur les GEM et à l'élaboration d'un manuel national des GEM.</p>	<p>T2, 2011-2012</p> <p>Terminé</p>	<p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>En date du 31 mars 2011 :</b></p> <p>REMARQUE : Les travaux du SPPEDES qui ne sont pas encore terminés seront confiés au SOR à compter du 1<sup>er</sup> avril 2011.</p> <p><b>Commentaire du SVE : Compte tenu du fait que la récente réorganisation ministérielle entraîne le transfert, du SPPEDES au SOR, de la responsabilité en matière de logement, il était impossible de présenter une mise à jour approfondie pour le moment. Le SVE s'attend à recevoir une mise à jour exhaustive du SOR en septembre 2011.</b></p>
6. Le sous-ministre adjoint principal, SOR, en collaboration avec le sous-ministre adjoint, SPPEDES, devrait veiller à ce que le risque que les logements des Premières nations ne soient pas transférés à des propriétaires individuels, comme l'exigent les projets de logement du marché, soit adéquatement géré.	- AINC a déjà pris des mesures importantes pour atténuer ce risque par l'organisation d'ateliers dans les régions et avec les Premières nations sur la manière de réussir la mise en œuvre de la composante relative à la conversion de logements du marché du Plan d'action économique du Canada (PAEC), notamment en fournissant des exemples de gabarit pour la préparation de	T3, 2010-2011	<p><b>État : Terminé</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>En date du 31 mars 2011 :</b></p> <p>Des activités de surveillance ont eu lieu, mais aucun bureau régional n'a exprimé le besoin d'avoir un plan de gestion du risque.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION  
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2011**

Secteur des programmes et des partenariats en matière d'éducation et de développement social et Secteur des opérations régionales			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES (09090) DATE D'APPROBATION : 24 SEPTEMBRE 2010			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>documents de transfert à l'usage des Premières nations.</p> <p>- Le personnel du SOR surveille activement les questions liées à l'élément logements du marché.</p> <p>- Le SPPEDS et le SOR continueront d'assurer une surveillance et ils élaboreront un plan de gestion du risque au besoin.</p>	<p>T4, 2010-2011</p> <p>T3, 2010-2011</p>	<p><b>Commentaire du SVE : Dossier clos - Mise en œuvre terminée</b></p>
<p>7. Le sous-ministre adjoint, SPPEDS, en collaboration avec le sous-ministre adjoint principal, SOR, devrait veiller à ce que l'élaboration des méthodes d'évaluation des projets et de décision en matière de financement reflète les besoins régionaux lors de la conception de programmes ou d'initiatives futurs similaires pour les logements financés dans le cadre du Plan d'action économique du Canada.</p>	<p>- Le nouveau cadre de contrôle de gestion (CCG) d'AINC clarifie les rôles et responsabilités ainsi que les processus d'approbation parallèlement à la mise en œuvre du PAEC. Le SOR poursuit sa collaboration avec les régions pour assurer la mise en œuvre intégrale du CCG et transmettra la rétroaction des régions au SPPEDS pour que celui-ci en tienne compte dans les révisions futures.</p> <p>- Le SPPEDS et le SOR documentent les leçons tirées de l'expérience des projets découlant du PAEC afin d'être prêts si de nouvelles occasions de programme pour des projets fondés sur des propositions se présentent.</p>	<p>T4, 2010-2011</p> <p>T4, 2010-2011</p>	<p><b>État : Terminé</b></p> <p><b>Mise à jour/Justification</b> <b>En date du 31 mars 2011 :</b></p> <p>Le nouveau CCG devant être présenté au Comité des opérations devrait être prêt en avril 2011.</p> <p><b>Commentaire du SVE :</b> La recommandation sera classée lorsque la date aura été confirmée et que le Comité des opérations aura donné son approbation.</p>